



91 rue de Charenton
75012 Paris
Tél. 01 48 05 47 88
Mail : contact@syndicat-magistrature.fr
Site : www.syndicat-magistrature.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Ce bulletin d'adhésion est à nous retourner signé par courrier.

Je soussigné(e)
adhère au Syndicat de la magistrature.

| | |
|---|--|
| Date d'entrée en fonction en qualité de magistrat | |
| Année de promotion | |
| Fonction actuelle | |
| Juridiction | |
| Grade | |
| Éventuellement, date de passage de grade | |

| |
|--|
| Adresse mail où recevoir les communications de sm-info |
|--|

Type de paiement :

- chèque
- prélèvement automatique

Date : Signature :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM :

Type de paiement : RECURRENT

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

NOM Prénom

Adresse

CP + VILLE

PAYS

COMPTE À DÉBITER

Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN**

Code international d'identification de votre banque - **BIC**

CRÉANCIER

Syndicat de la magistrature
91 rue de Charenton - 75012 PARIS
SIRET : 320 974 744 00031
Identifiant Créancier SEPA-ICS : **FR86ZZZ175293**

COMMENT UTILISER CE MANDAT ?

1. Remplissez ou vérifiez les champs encadrés vous concernant
2. Datez et signez
3. Retournez cet imprimé **accompagné de votre RIB** à l'adresse suivante :

Syndicat de la magistrature
91 rue de Charenton
74012 PARIS

ENGAGEMENT

En signant ce mandat, vous autorisez le Syndicat de la magistrature à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Syndicat de la magistrature.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant ce mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de la relation avec le débiteur. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès, d'effacement, de portabilité, de limitation et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en s'adressant par e-mail à l'adresse dpo@syndicat-magistrature.fr.

à (Ville) : _____

Le : _____

Signature :